

N°DEC-2024-103

### DÉCISION DU MAIRE

#### ORGANISATION, PAR COLLECTIF KOEZION, DE DEUX SÉANCES D'INITIATION AU DOUBLE DUTCH DANS LE CADRE DES PROJETS SUR LES SESSIONS DE VACANCES D'ÉTÉ, LES 23 ET 24 JUILLET 2024 POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES LANGEVIN WALLON ET HENRI ARLÈS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec COLLECTIF KOEZION, 16 villa des Rosiers - 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE ;

### D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation de deux séances d'initiation au double Dutch, les mardi 23 juillet et mercredi 24 juillet 2024 de 14 heures à 15 heures 30 pour les accueils de loisirs élémentaires Langevin Wallon et Henri Arlès

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire COLLECTIF KOEZION, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 490 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 12 juin 2024.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 JUIN 2024  
Et de sa publication le 14 JUIN 2024

---

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS